

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-664

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Service GPEEC	N° 2021-664

Création de la Direction Territoire d'avenir, Territoire en coopération - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

► Direction territoire d'avenir territoire en coopération

Les thématiques d'intervention :

Cette direction créée aura deux domaines d'intervention :

✓ Territoire d'avenir :

Alors que le projet de mandature a décliné des objectifs à atteindre pour l'ensemble des politiques publiques et a fait l'objet d'une délibération en Conseil de métropole, la mise œuvre opérationnelle de ces objectifs pose la question de la stratégie d'ensemble à mettre en place et le pilotage de celle-ci.

A l'heure où sont en cours de validation de nouvelles feuilles de routes thématiques (mobilités, économie, etc.) et que s'organise la prise en charge de chacun des chantiers qui déclinent ces orientations, la direction créée, vise en assurant le pilotage du projet de mandature et du projet de transition, à apporter des garanties sur l'avancement et la mise en cohérence des actions diverses.

Cette cohérence interne entre les différentes politiques publiques sera aussi mesurée au regard des évolutions de moyen et long terme que connaissent le territoire et la société analysées avec les outils de l'observation et la prospective territoriale.

Enfin, pour assurer une plus grande synergie entre politiques publiques et permettre une meilleure transversalité, la direction pourra être mobilisée sur des thématiques transversales et assurer la mise en place d'expérimentations en interne et avec des partenaires extérieurs

✓ Territoire en coopération :

Par ailleurs, suivant les orientations souhaitées d'une plus grande ouverture aux territoires voisins de la métropole, la direction assurera le pilotage de la politique de coopération territoriale et celle d'animation des réseaux et de recherche des financements à différentes échelles. Ces démarches transversales aux différentes politiques publiques contribueront à conforter un positionnement nouveau de la métropole au sein d'un territoire élargi.

Les missions :

Quatres missions sont développées par la direction, à savoir :

✓ Coopération territoriale :

Le principe fondateur de cette mission est celui d'une alliance entre territoires fondée sur une recherche d'échanges équilibrés (mieux se connaître) et de synergies (faire ensemble).

Les thématiques sont variées et concernent pratiquement toutes les politiques publiques menées par Bordeaux Métropole.

Le rôle de la direction est d'entretenir un système de relations avec les acteurs du territoire, de partager avec ses partenaires des enjeux et d'élaborer une vision commune pour bâtir un programme d'actions concrètes à développer sur la durée.

Le programme de travail se concentre aujourd'hui sur les territoires girondins voisins de la métropole et les relations avec la région et le département dont les assemblées viennent d'être renouvelées.

✓ Cofinancement et réseaux

L'objectif est de contribuer aux projets développés par et dans la métropole en apportant un soutien aux investissements.

Ainsi la direction mobilise différents dispositifs de financement : contractualisations pluriannuelles (CPER, FEDER), projets européens, cofinancements publics (européens, nationaux régionaux).

Elle pilote des contractualisations spécifiques support de démarches d'innovations (PIA, Eco cité). Enfin elle participe aux réseaux d'acteurs qui contribuent au rayonnement de la Métropole au-delà de son territoire.

Pour ces missions, la Direction, en lien avec les directions thématiques, négocie coordonne et assure le suivi administratif des dispositifs. Elle assure aussi la veille et la diffusion d'informations sur l'animation des réseaux et partenariats en lien avec les évolutions et les besoins des politiques publiques de la métropole.

✓ Pilotage projet de mandature et du projet de transition

La mission consiste à assurer le pilotage du projet de mandature décliné en 6 axes stratégiques. D'une part, la Direction sera chargée de la préparation d'une délibération annuelle faisant le point sur l'avancement de chacun de ces six axes. Cette élaboration demandera un travail continu de suivi des avancées durant tout le cours de l'année. D'autre part, elle assurera l'animation du dispositif de pilotage interne à l'administration.

L'évaluation du projet de transition fera l'objet d'une mission particulière compte tenu de la transversalité des enjeux.

La direction, dans cette mission qui mobilisera l'ensemble des directions, sollicitera des compétences en termes de synthèse des informations à traiter, de coordination et d'analyse stratégique.

✓ Expertise, prospective territoriale et expérimentation

Pour être plus en phase avec les évolutions du territoire, mieux prendre en compte les pratiques et les attentes de ceux qui y vivent, il paraît parfois nécessaire de faire évoluer ou transformer les politiques publiques interpellées par ces évolutions et ces usages, et contribuer à bâtir une cohérence de l'action commune.

La mission de la Direction est d'alimenter la réflexion sur ces transformations, de mettre en perspective les actions d'aujourd'hui au regard des enjeux de demain, d'être un lieu ressource en ce domaine. Trois axes de travail sont identifiés :

- o Développer la prospective pour mieux saisir les évolutions à moyen terme de la société et du territoire et mesurer les interactions entre celles-ci et les projets en cours de la Métropole
- o Faire émerger et incuber des thématiques transversales contribue à prendre en charge des approches nouvelles, pour défricher de nouveaux terrains d'action et aider à fabriquer des nouvelles modalités d'action de la métropole en s'appuyant notamment sur des expérimentations (de type lab)
- o Renforcer le lien entre ingénierie locale et transformation de l'action publique métropolitaine en étant un interlocuteur privilégié pour la construction des partenariats correspondants et la diffusion des expertises sur le territoire

Compétences, Moyens et Positionnement :

- ✓ Pour l'ensemble de la direction et compte tenu des missions à accomplir, au-delà des compétences générales et pour répondre à l'exigence de transversalité, il sera recherché des compétences particulières en termes d'animation et d'ouverture vers des publics internes et externes diversifiés et de collecte, circulation et consolidation des informations dans un mouvement montant et redescendant.

De plus, la mission de pilotage mobilisera une sensibilité forte à l'analyse stratégique et au dialogue avec l'exécutif. Les trois services auront de leur côté des capacités à initier et piloter des partenariats divers avec les acteurs du territoire.

- ✓ La direction sera composée d'une mission et de trois services :
- Une mission pilotage
 - Un service prospective et innovation
 - Un service cofinancements et réseaux
 - Un service coopérations territoriales

L'équipe nécessaire à l'accomplissement de ces missions représente un effectif total de 18 postes répartis comme suit :

- 13 postes de Catégorie A
- 2 postes de Catégorie B
- 3 postes de Catégorie C

Elle mobilise des moyens existants issus d'autres directions générales à savoir :

10 postes de catégorie A – 2 postes de catégories B – 2 postes de Catégorie C issus des directions générales suivantes :

Direction	Direction	Numéro	Intitulé de	Nouvel intitulé	Cat.	Cadre d'emplois
-----------	-----------	--------	-------------	-----------------	------	-----------------

Pour compléter l'équipe, il est donc nécessaire de créer quatre postes, répartis comme suit :

✓ **Direction**

1 poste de catégorie A – filière Administrative/Technique (cadre d'emplois des attachés et administrateurs et cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef) – Directeur.ice de la direction.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu de la nature et des spécificités des missions du poste de **Directeur**, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930,60 € (1er échelon du grade d'attaché et d'ingénieur territorial) et 63 205,08 € (dernier échelon du grade d'administrateur hors classe et d'ingénieur en chef hors classe)

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois. Les organigrammes conformes aux éléments ci-dessus sont annexés à ce rapport.

✓ **Au service prospective et innovation**

1 poste de catégorie A – filière Administrative/Technique – cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux en qualité de chargé.e de mission prospective

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu de la nature et des spécificités des missions du poste de **Chargé de mission prospective**, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement

de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1er échelon du grade d'attaché et d'ingénieur territorial) et 46 166.76 € (dernier échelon du grade d'ingénieur principal et attaché principal) ou 46 335, 36 € (dernier échelon du grade de directeur).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois. Les organigrammes conformes aux éléments ci-dessus sont annexés à ce rapport.

1 poste de catégorie C – Filière Administrative/Technique – cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques – en qualité d'assistant.e technique

✓ Service coopérations territoriales

1 poste de catégorie A – filière Administrative/Technique – cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux en qualité de chargé.e de mission coopérations territoriales.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu de la nature et des spécificités des missions du poste de **Chargé.e de mission coopérations territoriales**, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération des candidats retenus pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1er échelon du grade d'attaché et d'ingénieur territorial) et 46 166.76 € (dernier échelon du grade d'ingénieur) ou 46 335, 36 € (dernier échelon du grade de directeur).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des

fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois. Les organigrammes conformes aux éléments ci-dessus sont annexés à ce rapport.

Compte tenu de la transversalité des missions, il est retenu un rattachement de la direction au Directeur Général des Services

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu la loi N°84-53, et ses articles 3-3-1 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le comité technique en date du 8 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés.

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués.

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	 Monsieur Jean-François EGRON